



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

REUNION PLENIERE du VENDREDI 20 OCTOBRE 2023 (à Tola-Vologe)

Président : M. Marino FACCIOLI

Présents : MM. Eric BERTIN - Gaëtan BEURRIER – Emmanuel BONTRON - Roland BROUAT - Michel GUICHARD – Pierre LONGERE – Didier ROUSSON – Jean-Marc SALZA - Yves BEGON

Assiste : M. Yohan ALRIC (Administratif en charge du suivi Futsal au service Compétitions)

Excusés : MM. Jacky BLANCARD – Dominique DRESCOT - Luc ROUX – Gilles ROMEU

Le Président présente les excuses de MM. BLANCARD, ROMEU et ROUX et souhaite la bienvenue au sein de la Commission de MM. Gaëtan BEURRIER et Michel GUICHARD, nouveaux Membres.

INFORMATIONS

Port d'un brassard par les Educateurs (rappel)

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Référents sécurité :

Une journée de formation « **Référent Sécurité Futsal** » se déroulera le **SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023 de 9h00 à 13h00** au siège de la Ligue à Tola-Vologe (LYON)

Cette matinée est également ouverte aux licenciés déjà titulaire de cette formation dans le cadre d'un recyclage.

Il est rappelé que la date limite des inscriptions est fixée au **30 octobre 2023**

HORAIRES DES RENCONTRES

Faisant suite à la réunion de la Commission en date du 20 septembre 2023, le sujet des horaires des rencontres en championnat est abordé en début de séance.

Rappel des dispositions actuelles en vigueur :

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile : **le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu qui devient **l'horaire légal** pour l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. **La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre** par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive).
A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

A titre exceptionnel, la rencontre pourra être déplacée le vendredi entre 20h00 et 22h00 à deux conditions :

- qu'il y ait au maximum 100 kms entre les sièges des deux clubs
- qu'il y ait accord des deux clubs.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées en R1 et en R2 Futsal sont fixés au même jour et à la même heure ; le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

HORAIRES DECLARES PAR LES CLUBS

Sauf modification sollicitée par les clubs en conformité aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, les rencontres de championnat se disputent selon les horaires communiqués par les clubs recevant.

La Commission prend connaissance du courrier adressé par le Président de FUTSAL CIVRIEUX D'AZERGUES.

Elle décide de constituer un groupe de réflexion comprenant MM. BERTIN, BROUAT, ALRIC et BEGON pour étudier une éventuelle proposition de modification à apporter à l'actuel règlement régional FUTSAL.

M. FACCIOLI précise que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le samedi 02 décembre prochain.

DOSSIER

*** CHAMPIONNAT R2 FUTSAL :**

Match n° 28877.1 : FUTSAL LAC D'ANNECY / U.S. SAINT FONTS FUTSAL du 23/09/2023

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 16 octobre 2023 qui a donné ce match de championnat à jouer à une date ultérieure.

COUPE NATIONALE FUTSAL -Trophée Michel MUFFAT-JOLY

ORGANIGRAMME DE LA PHASE REGIONALE

1^{er} tour : 07 octobre 2023

28 clubs et 4 exempts

Soit 14 matchs

2^{ème} tour : 28 octobre 2023

14 qualifiés + les 4 exempts = 18 clubs

Soit 9 matchs

3^{ème} tour : 25 novembre 2023

9 qualifiés + 11 R1 = 20 clubs

Soit 10 matchs

4^{ème} tour (dernier tour régional) : 17 décembre 2023

10 qualifiés

Soit 5 matchs.

A l'issue de la phase régionale, 5 clubs seront qualifiés pour participer à la Compétition propre
Commission Régionale Futsal du 20/10/2023

(phase nationale) organisée par la Fédération.

Nota - Le club de GOAL FUTSAL CLUB évoluant en D1 National est exempté de la phase.

2^{ème} TOUR - (28 octobre 2023)

M. BERTIN communique l'ordre des rencontres comptant pour le 2^{ème} tour régional de la Coupe Nationale Futsal programmées pour le **samedi 28 octobre 2023**.

FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU c/ MUROISE F. SAINT BONNET
FUTSAL VOREPPE c/ A.S. THONON
FUTSAL PAYS VOIRONNAIS c/ FUTSAL LAC D'ANNEY
CLERMONT L'OUVERTURE c/ F.C. CLERMONT METROPOLE
U.S. SAINT FONS FUTSAL c/ LYON 8 FUTSAL
FUTSAL L'ARBRE DE VIE c/ F.C. LYON CROIX ROUSSE
Am. L. MIONS c/ FRANCE FUTSAL RILLIEUX
A.C. RIVE DE GIER c/ P.L.C.Q.
A.C. MEYZIEU c/ FUTSAL BOURGET UNITED

Exempts : GOAL F.C. (D1 Nationale) et les 11 clubs de R1 Futsal

CHALLENGES NATIONAUX U18 FUTSAL et FEMININ FUTSAL

M. ROUSSON évoque la mise en place pour cette saison d'un Challenge National U18 Futsal et de la reconduction d'un Challenge National Féminin Futsal ; Ces deux compétitions sont ouvertes à tous les clubs des ligues métropolitaines régulièrement affiliées à la F.F.F., sous réserve de leur acceptation par leur Ligue d'appartenance, à raison d'une seule équipe par club.

*** Challenge National U18 Futsal**

Il comprend une phase préliminaire régionale (du ressort des Ligues) et la compétition propre (organisée par la Fédération).

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17 avant le 1^{er} février de la saison en cours. Les joueurs licenciés U16 peuvent également participer à ce Challenge à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club. Le nombre de joueurs mutés est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Le nombre de joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

*** Challenge National Féminins Futsal**

Son déroulement est identique à celui concernant les U18 et comprend une phase préliminaire et la compétition propre.

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

Les joueuses doivent être licenciées Seniors F, U20 F et U19 F avant le 1^{er} février de la saison en cours. Les joueuses licenciées U18 F peuvent également participer à ce Challenge à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.. Les joueuses licenciées U17 F et U16 F ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.

Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club. Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

* **Groupe de travail régional**

M. ROUSSON termine sa présentation en indiquant qu'un groupe de travail au niveau Ligue a été constitué pour arrêter une proposition d'organisation de la phase préliminaire qui sera soumise pour adoption au prochain Conseil de Ligue.

QUESTIONS DIVERSES

* **PREVENTION DANS LES GYMNASES**

Joins par téléphone, M. ROMEU fait remonter à la Commission le climat tendu qui domine souvent dans le déroulement des rencontres Futsal, dû essentiellement à un public indiscipliné et peu respectueux. Compte tenu du contexte actuel, il invite les clubs recevants à prendre les mesures nécessaires pour mieux contrôler les entrées et veiller à une sécurité renforcée des spectateurs.

A ce sujet, il est rappelé que les clubs doivent disposer dans leur effectif d'au moins 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation de référent sécurité et qu'ils ont l'obligation à chaque match à domicile d'avoir la présence au minimum d'un référent sécurité répertorié et inscrit sur la feuille de match.

M. LONGERE invite les Membres de la Commission à prendre en considération les remontées d'incidents venant de la part des délégués officiels afin de mieux endiguer ces troubles nuisibles à l'essor du Futsal.

* **STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL.**

Les clubs de R1 Futsal et R2 Futsal ont l'obligation de compter dans leur effectif un éducateur titulaire du diplôme (à minima) du Certificat Futsal Base ou CFI de spécialité Futsal.

Celui-ci se doit de respecter les conditions réglementaires fixées aux articles 13 du Statut Fédéral, articles 2 et 4 du statut LAuRAFoot (page 51).

* **ARBITRAGE**

M. BONTRON évoque les difficultés qu'il rencontre pour la désignation d'arbitres sur ces matchs au vu du nombre réduit d'arbitres spécifiques Futsal et invite les clubs à présenter des candidats aux sessions de formation programmées cette saison :

* **25 -26 novembre 2023 à Tola-Vologe**

* **17- 18 février 2024 à Tola-Vologe**

Par ailleurs, la liste préventive des clubs en infraction envers le statut de l'arbitrage pour 2023-2024 est consultable sur le site internet de la Ligue, rubrique Procès-verbaux, Commission du statut de l'arbitrage du 17 octobre 2023.

De son côté, M. SALZA soumet à la Commission la question de la durée d'une rencontre. Le règlement prévoit que celle-ci a une durée de 2x20 minutes en temps réel sauf en cas de panne de chronométrage (2x25 minutes). En R2, la durée de jeu est la même en temps réel. Toutefois il sera toléré 2x25 minutes en cas d'absence de chronométrage des arrêts de jeu. Ne serait-il pas opportun de porter celle-ci à 2x30 minutes. Pourquoi pas sonder les clubs sur ce sujet ?

En conclusion de ce tour d'horizon sur l'activité, M. FACCIOLI remercie les membres de la Commission pour leur investissement et les invite à la rigueur durant cette nouvelle saison dans l'application des dispositions réglementaires et dans les actions favorisant l'essor de la pratique du Futsal.

Yves BEGON,

Marino FACCIOLI,

Président des Compétitions

Président

**Prochaine réunion : Vendredi 24 novembre 2023
A 16h00 à Tola Vologe**